Nations Unies $A_{55/760}$ – $S_{2001/98}$



Distr. générale 1er février 2001 Français Original: anglais

Assemblée générale Cinquante-cinquième session Points 40, 41 et 85 de l'ordre du jour Conseil de sécurité Cinquante-sixième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

> Lettres identiques datées du 1er février 2001, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que la direction palestinienne est profondément préoccupée par l'éventualité de l'utilisation par Israël, puissance occupante, d'obus d'uranium appauvri contre des civils palestiniens, surtout si l'on tient compte de l'intensification de la campagne militaire de ces derniers mois. Plusieurs sources indiquent qu'Israël a déjà utilisé ce type de munitions, ce qui a suscité une profonde inquiétude chez le peuple palestinien dans le territoire occupé.

Dans cet ordre d'idées, l'armée israélienne a publié, le 30 janvier 2001, un communiqué de presse dans lequel elle déclare que « l'armée israélienne n'a jamais utilisé ce type de munitions contre une population civile ». La teneur de ce communiqué indique que l'armée israélienne dispose effectivement de ce type de munitions dans ses arsenaux et qu'elle les a utilisées dans le passé. En outre, la notion de « population civile » reste à définir, comme Israël l'a répété à plusieurs reprises. De notre point de vue, ce communiqué de presse justifie à lui seul un examen sérieux de cette question et l'envoi sur le terrain d'inspecteurs spécialisés.

Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Conseil de sécurité, d'accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite, en examinant notamment les possibilités d'organiser une telle inspection.

01-23590 (F) 010201 010201

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 41 et 85 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Nasser Al-Kidwa

n0123590.doc